

Mairie de Pageas 87230

Compte rendu du Conseil Municipal du 23 septembre 2015

Présents (13) : MM. Philippe DUBEAU, Bernadette LACOTE, Patrick VILLENEUVE, Jean-Claude BRET, Isabelle BARJON, David AUTIER, Laure ROBIN, Solange PARRY, Christian CHIROL, Roland GARNICHE, Sébastien PASSELERGUE, Ludovic NOUHAILLAGUET et Emmanuel AUDONNET.

Absents (2) : MM. Albert KUNZLI et Angeline TROCARS

Représenté :

Secrétaire de séance : Mme Bernadette LACOTE

Début de la séance : 20h30

1. Approbation du compte rendu précédent

Approuvé à l'unanimité.

2. Modification des statuts de la communauté de communes des Monts de Châlus

Monsieur le maire après avoir distribué les anciens statuts de la communauté de communes des Monts de Châlus et le projet des nouveaux statuts expose les modifications.

Les changements majeurs sont le nouveau siège social et la compétence aménagement numérique du territoire.

Le conseil adopte à l'unanimité le projet.

3. Taxe d'assainissement

Mr le maire rappelle que l'assainissement collectif, par raccordement au tout-à-l'égout, implique le paiement d'une redevance assainissement fixé par la commune

L'assujettissement à la redevance d'assainissement collectif intervient à la date de branchement de l'utilisateur.

Il propose au conseil de maintenir le montant de la taxe d'assainissement à 2.20€/par mètre cube d'eau consommé au 1^{er} janvier 2016.

Le conseil adopte à l'unanimité le prix de 2.20€/le m³ cube pour le 1^{er} janvier 2016.

4. Avenant à la convention de mutualisation partielle de services avec le centre intercommunal d'action sociale de la communauté de communes des Monts de Châlus

Le décret du 24 janvier 2013 a modifié l'organisation des rythmes scolaires. Lors de la réunion du 16 septembre 2013 (délibération 29-2013), le conseil municipal de Pageas a approuvé la signature d'une convention avec la communauté de communes des monts de Châlus, afin de mutualiser partiellement les services, dans le cadre du CIAS (centre intercommunal d'actions sociales).

Suite à la modification de l'emploi du temps des intervenants à l'école de Pageas pour l'année scolaire 2015-2016, un avenant à cette convention doit être signé.

Mr le Maire demande au conseil de l'autoriser à signer l'avenant à la convention de mutualisation partielle de service entre le CIAS de la communauté de communes des Monts de Châlus et la commune de Pageas.

Le conseil autorise à l'unanimité Mr le Maire à signer l'avenant n° 2 à la convention.

5. CTD 2016 : demande de subventions

Cimetière :

- Création d'un ossuaire et reprise des concessions:

Mr le Maire expose la nécessité de procéder à la construction d'un ossuaire permettant de reprendre les concessions en état d'abandon (qui a débuté en 2010). Procès verbal fait en 2011 et 2013. Il reste encore un douzaine de concessions à vendre (cimetière du Bourg) et 18 concessions à reprendre.

Cet ossuaire va permettre de déposer les corps exhumés des concessions qui seront reprises.

L'ossuaire consiste en une fosse ou en un caveau de grande capacité, dans lesquels sont placés les dépouilles exhumées et les corps réduits après reprise de la sépulture par la commune

Un ossuaire peut recevoir les défunts provenant de différents cimetières. Ainsi, notre commune disposant de plusieurs cimetières n'a pas l'obligation de construire un ossuaire dans chacun d'entre eux.

Pour cela, le devis réalisés par Mr Serge BERLAND s'élève à 2 278€HT soit 2 733.60€TTC pour un ossuaire d'une dimension de 215 x 78cm.

Il faut préciser que l'opération devrait s'équilibrer grâce à la subvention de 40% du montant HT des travaux, du conseil départemental de la Haute-Vienne. La subvention serait de 911.20€

Il reviendrait à la charge de la commune la somme de 1822.40€

Pour l'ossuaire d'une dimension de 216 x 176 cm du fait du nombre important de reprise de concession (18) et pour prévoir l'avenir, la somme s'élève à 4827€HT.

Le conseil départemental nous verserait dans ce cas la somme de 1930.80€ et il resterait à la charge de la commune la somme de 2896.20€+ la TVA.

Le conseil souhaite faire des économies. Pour cela, il demande de chiffrer chaque concession que l'on doit reprendre car les travaux à réaliser peuvent varier énormément selon la concession.

Le conseil approuve à l'unanimité le devis de 4827€HT et la demande de subvention au CTD 2016.

- Remise en état des concessions à reprendre

Mr le maire expose que la reprise des concessions doit être fait car les places au cimetière du bourg manquent.

Un devis a été présenté par Mr Serge BERLAND qui s'élève à 820€HT et 984€TTC sous réserve que la tombe soit située en bordure d'allée et que l'on puisse accéder à proximité avec un véhicule pour la remise en état d'une concession de 4 à 5m² afin de la reprendre.

Il faut signaler que le conseil départemental de la Haute-Vienne subventionnerait ce projet à hauteur de 40% du montant HT des travaux soit 328€ pour une concession de 4 à 5 m².

Par conséquent, pour un total de 18 concessions, un coût s'élevant à un total de 14760€HT donc une aide de 5904€

Il resterait à la charge de la commune la somme de 11808€TTC.

Le conseil approuve à l'unanimité la demande de subvention au conseil départemental et souhaite que la demande soit faite pour les 18 concessions à reprendre.

- clôture :

Mr le maire explique qu'en vertu de l'article L. 2321-2, 14° et R 2223-2 du code général des collectivités territoriales, le cimetière est obligatoirement entouré d'une clôture ayant au moins 1.50 mètres de hauteur. Si la clôture est constituée de grillage, elle doit être renforcée par un écran d'arbustes épineux ou à feuilles persistantes.

Pour cela, deux devis nous ont été présentés par Mr Eric BELAIR, afin de mettre en place une clôture de 65 mètres sur le côté RN 21 et sur le côté droit à l'entrée du cimetière, pour un montant de 1547€HT soit 1856.40€TTC pour un grillage vert et 1365€HT soit 1638€TTC pour un ursus vert.

La différence réside dans le diamètre du fil de la clôture : 2.6 mm et 2.2 mm.

Mr Eric BELAIR pourrait le faire au mois de décembre.

Il faut préciser que le conseil départemental de la Haute-Vienne subventionnerait le projet à hauteur de 40% du montant des travaux HT soit 546€ ou 618.80€

Le conseil adopte à l'unanimité le devis de 1856.40€ TTC et sollicite la demande de subvention auprès du conseil départemental.

Travaux en régie : apprentis en face de la mairie (abri-bus)

Le conseil départemental subventionne les travaux en régie et ce calcul de la façon suivante : estimation du coût de l'ensemble des matériaux à acheter et on valorise la main d'œuvre à hauteur de 50% de l'estimation.

Mr Albert CROISE a estimé les matériaux nécessaires à la rénovation de l'appentis et a demandé un devis à l'entreprise Tout faire matériaux pour un montant de 914.76€HT soit 1097.71€TTC.

$$914.76 \times 1.5 = 1372.14\text{€}$$

La subvention sera de 30% de 1372.14€ soit 411.65€

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la demande de subvention au CTD 2016 pour ces travaux en régie.

6. Intérim du 1^{er} adjoint, Monsieur Albert KUNZLI

Monsieur le Maire donne des nouvelles de l'état de santé de Mr Albert KUNZLI avec l'accord de sa femme.

Monsieur le maire expose au conseil municipal que Monsieur Albert KUNZLI ne peut plus temporairement assurer ses fonctions du fait qu'il soit en arrêt maladie depuis la date du 5 avril 2015.

Monsieur le maire, après avoir été reçu par Monsieur le Préfet de région et en accord avec ce dernier, propose au conseil municipal que l'intérim de Monsieur Albert KUNZLI soit assuré par Madame Bernadette LACOTE actuellement 2^{ème} adjoint au maire, jusqu'à la reprise des fonctions de ce dernier.

Il stipule que si le corps médical déclare que Monsieur Albert KUNZLI ne pourra plus assurer son rôle de 1^{er} adjoint, une nouvelle décision sera prise dans l'avenir.

Le conseil municipal accorde à l'unanimité que Mme Bernadette LACOTE prenne les délégations de Mr Albert KUNZLI jusqu'à son retour au sein du conseil.

Questions diverses :

- Délégations dans les organismes extérieurs : remplacement de Mr Albert KUNZLI durant son congé maladie

Syndicat intercommunal de voirie du bas limousin : on ne remplace pas, les deux autres titulaires (Mr BRET et Mr PASSELERGUE) continueront d'y aller.

Syndicat eau potable Vienne Briance Gorre : Mme Laure ROBIN ira avec un des deux suppléants.

Syndicat mixte Vienne Gorre : Mme Laure ROBIN participera seule aux réunions. Lui envoyer seulement à elle les convocations.

Syndicat mixte d'aménagement de la Tardoire : Mme Bernadette LACOTE s'en occupera.

ADIL : Mme Bernadette LACOTE participera aux réunions.

- Affaires scolaires : (voir document fait par Mr Roland GARNICHE en annexe)
- Abris-bus

5 abri-bus à créer dans les villages suivants : La Grande Veyssière, La Betouille, Les Thermes, Chenevières et La Bonnaigue.

Il faut également changer 3 bornes de bus : une à La Grande Veyssière, une à Les Thermes et une à Chenevières.

- Travaux Eglise Chenevières :

Des travaux en régie seront faits à l'Eglise : rénovation du puits et suppression de la haie.

D'autres tâches seront effectuées par les élus et des bénévoles : nettoyer et enlever le matériel qui est stocké dedans.

Il va falloir également que les élus se penchent sur les aides possibles de la fondation du patrimoine pour rénover les églises.

- Populus Alba :

La société Populus Alba a envoyé en LRAR à la mairie nous demandant de réaliser des travaux sur le bâtiment en location. Le courrier est entre les mains de notre avocat.

Dorénavant les demandes devront passer par le directeur de Populus Alba et non plus par les employés.

- Borne camping car :

La borne va être remise en état par l'entreprise LACOTE.

- Mr FLEMING et sa conjointe :

La commune les a aidé pour obtenir toutes sortes d'aides (RSA...), on leur a proposé le studio en location qu'ils ont refusés, l'électricité et l'eau leur a été offert, on les a mis en relation avec le propriétaire de la caravane dans laquelle ils vivent afin de l'acheter...

Il faut noter tout de même que plusieurs personnes (habitants de Pageas et camping cariste) se sont plaints à la mairie concernant ces personnes.

Ils doivent partir le 30 septembre. Si ils ne le font pas, nous ne renouveleront pas leur domiciliation à la mairie et nous demanderons à la gendarmerie pour régler la situation.

- Accessibilité :

Un agenda d'accessibilité programmée sera remis à la Préfecture avant le 27 septembre 2015.

Mr RIQUEMENT, Mr DUBEAU, Mr GARNICHE, Mr AUCLAIR et Mr CROISE ont fait l'état des lieux des ERP et des travaux à effectuer pour les rendre accessibles.

Les coûts et les travaux ne seront pas excessifs selon Mr RIQUEMENT.

Seulement quelques travaux seront à faire à l'entrée de la mairie, à l'entrée de l'école (côté rue) et dans les WC de la salle des fêtes principalement.

Une sonnette avec un petit bras sera à installer devant la porte d'entrée de la mairie.

- Achat de chaises et tables :

Deux devis ont été proposés par la société Comat et Valco : 2995€TTC et 3357€TTC.

Le devis le plus élevé reprend des tables et des chaises identiques à celles achetées à l'époque de Mme VALADE qui résistent depuis plus de 20 ans.

Le conseil est préférable à l'achat de 10 tables et 45 chaises de bonnes qualités pour un montant de 3357€TTC.

- Assurances :

La municipalité souhaite revoir son contrat d'assurance avec la SMACL car nous avons des relations compliquées avec eux : difficile de les avoir au téléphone...

De plus, la SMACL ne voulait plus assurer nos véhicules.

Des demandes de devis ont été demandées à AXA, Groupama et Aréas.

Les contrats seront examinés prochainement par la commission des finances et les adjoints.

Nous devons envoyer une lettre de résiliation à la SMACL avant le 15 octobre 2015.

Il faudra également appeler notre assureur AVIVA pour lui parler de la situation.

- Réunions :

Réunion du CCAS le 3 octobre 2015 à 12h

Réunion de la commission des finances le 15 octobre 2015 à 19h00

- Recensement population :

Le conseil doit recruter un agent recenseur ayant le permis de conduire et qui soit disponible en janvier.

- Fête bien manger 2015 et 2016

La réunion de remerciement des bénévoles de la fête du bien manger 2015 se fera le 23 octobre 2015 à 19h.

Mr Roland GARNICHE demande que la préparation de la fête du bien manger 2016 débute dès à présent. Il souhaite que début novembre la première réunion de préparation soit effectuée.

- Salle des fêtes et prêt de vaisselle

Mme Bernadette LACOTE prendra en charge la location de la salle des fêtes et le prêt de la vaisselle. Les adjoints recevront le président du comité des fêtes pour discuter du prêt de la vaisselle.

Séance levée à 23h25

ANNEXE

Compte rendu commission école du 19/09/2015

Point de rentrée

- 64 élèves répartis en 3 classes – 27 CP/25 CE1/12 CLIS. Cette année tous les CE2 sont à Chalus. 2 élèves qui devraient être en CLIS sont inscrits au CP, la CLIS ne pouvant pas accueillir plus de 12 élèves. Il faut également noter que sur certains apprentissages, les élèves de l'école sont répartis en groupes ce qui permet une inclusion plus poussée des élèves de CLIS.
Pas de changement d'équipe éducative (une AVSI a été nommée pour accompagner les 2 élèves de CLIS inscrits au CP)

Rythmes scolaires

- Du fait du départ de nos 2 animateurs, nous avons recruté 2 agents municipaux (Aurélié Duverneix-Marie-Laure Desvilles) qui ont en charge l'animation des activités périscolaires ainsi que le remplacement de Anne Chezeau partie à la retraite.
- Les subventions de l'État sont maintenues (50€ + 40€ par élèves)

Travaux

- Courant octobre/novembre les 3 garages ne feront plus qu'une salle dédiée aux activités périscolaires.

Abribus

- La commission propose de réaliser, dans un premier temps, les abris bus qui concernent le plus d'élèves, c'est-à-dire : La Bonnaigue-La Betoulle-La Grande Veysière-Les Thermes

Informatique

- Remplacement du matériel de la classe numérique-Possibilité de subventions
de 2 à 3 ordinateurs

Syndicat de musique

- La commission vous propose une sortie de la commune du syndicat de musique compte tenu du coût de l'intervention de Mme Tilman (68 euros de l'heure). Peut-être faut-il maintenir une activité musique. Mais sous quelle forme et avec qui ?
Il faut l'animation de C.M. par parvaire matin.

Projet garderie

- Comme stipulé dans notre profession de foi, la commission a élaboré un questionnaire pour déterminer l'opportunité ou non de la mise en place d'une garderie le matin et le soir.

Restaurant scolaire

- La commission s'est posée la question de la mise en place d'une commission menu.
Laura sera en charge de cette Co.